

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**7 DÉCEMBRE 2022**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 7 décembre 2022. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

**CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

**2022-12-01**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022;
4. Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil ;
5. Dépôt du registre des dons reçus ;
6. Interventions :
  - a) Groupe de Parents et élèves de l'école Beau-Soleil - Prise de parole pour l'aménagement d'un parc-aire de jeux ;
  - b) Avenir de l'église – Prise de parole de Mme Luçette Thivierge de la fabrique;
7. Approbation des comptes à payer (167 064,12 \$) ;
8. Refinancement du solde de 44 600 \$ relatif au règlement numéro 264 avec Caisse Charlevoix-Est ;
9. Recommandation de paiement – Réfection de la toiture – Bâtiment du 119 rue Principale au montant de 41 970 \$ avant taxes (Projet PRABAM) ;
10. Recommandation de paiement – Troisième décompte (décompte définitif) pour les travaux de la rue Principale et du chemin de la Réserve TECQ – (Règlement no 363) : 96 374,58 \$ incluant les taxes ;

11. Autorisation de signature – Réception provisoire – Travaux de la rue Principale et du chemin de la Réserve TECQ 2019-2023 ;
12. Travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux - Autorisation pour le lancement de l'appel d'offres sur SEAO ;
13. Abroger la résolution no 2022-06-07 ;
14. Entente de l'APELN – Renouvellement de l'entente 2022-2024 (3 ans) ;
15. Demande de subvention pour le programme « Emplois d'été Canada 2023 – demande / accord.
16. Centre Aimélaquois – Entériner la signature des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs – au 30 novembre 2022;
17. Acceptation de l'offre de services du cabinet Benoît Côté CA afin de rédiger les états financiers du Centre récréatif Aimélaquois pour l'année 2022 (1 175 \$ avant taxes);
18. Centre récréatif Aimélaquois – Entériner le transfert de l'entente de gestion parasitaire C115691 au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs (2022-12-01 au 2023-11-30) au montant de 425 \$ avant taxes ;
19. Centre récréatif Aimélaquois - Autorisation de paiement de la facture Q7502338 de Maheu & Maheu au montant de 135 \$ avant taxes ;
20. Réparation du Swatt- Autorisation de paiement de la facture no 1188 au montant de 3 584,84 \$ avant taxes ;
21. Réparation de la débroussailleuse dépassement de coût – Autorisation de paiement de la facture no 124523 du Garage Guy Gauthier Inc. au montant de 2 019.29 \$ avant taxes ;
22. Acceptation de la soumission SOUS/00/007 de ZYX Technologie pour l'achat de 2 portes pour le Centre récréatif aimélaquois au montant 395 \$ avant taxes;
23. Cadre étanche pour regard d'aqueduc- Acceptation de la soumission no 1153321 de Huot au montant de 1 240,64\$ avant taxes;
24. Location de téléphone cellulaire – Bell mobilité – Direction général et travaux publics ;
25. Droit de passage pour le Club des Aventuriers (saison hivernale 2022-2023);
26. Chambre de commerce de Charlevoix – Adhésion d'un an (195 \$ avant taxes);
27. Montant de Noël pour les employés ;
28. Fermeture des bureaux municipaux pour le temps des Fêtes ;
29. Location de salle du Centre récréatif Aimélaquois à l'Organisme de participation des parents (OPP) et l'école Beau- Soleil – Gratuité pour le dîner de Noël ;
30. Dons et commandites

- a) Commandite à entériner : Fraternité des pompiers (3 casernes) - Tenue d'un 5 à 7 (220 \$);
- b) Don : Mouvement action chômage – carte de membre (50 \$)

31. Correspondance ;

32. Divers :

- a) Point d'information : rencontre avec l'Honorable Jonatan Julien, ministre responsable des infrastructures et responsable de la région de la Capitale-Nationale;
- b) Prix pour souligner les proches aidants – M. Jacques Simard ;
- c) Parade de Noël – événement prévu le 10 décembre prochain;
- d) Invitation à assister à la séance visant l'adoption des prévisions budgétaires 2023.

33. Suivis des membres du conseil;

34. Période de questions;

35. Levée de la séance.

**2022-12-02**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2022**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022.

### **4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Tous les membres du conseil municipal ont déposé à la directrice générale leur déclaration des intérêts pécuniaires dans le délai prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), sanctionnée le 23 juin 1987 et entrée en vigueur le 1er janvier 1988.

Que le tout soit transmis sur le site Web du MAMH.

### **5. DÉPÔT DU REGISTRE DES DONNÉS REÇUS**

Tel que le prévoit la Loi sur l'éthique et la déontologie, madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil un extrait du « registre public des déclarations faites par un membre du conseil ou par un employé ».

Aucune déclaration au cours des douze (12) derniers mois.

### **6. INTERVENTIONS**

- a) **Groupe de Parents et élèves de l'école Beau-Soleil - Prise de parole pour l'aménagement d'un parc-aire de jeux**

Trois élèves prennent la parole suivis de parents pour l'aménagement graduel d'un parc de jeux.

**b) Avenir de l'église : prise de parole de Mme Luçette Thivierge de la Fabrique (communauté)**

Madame Thivierge, de la Fabrique, s'entretient un moment sur l'avenir de l'église.

Les interventions débutent à 17 h 22 et se terminent à 19 h 40.

**2022-12-03**

**7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Sur proposition de Rémi Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois de novembre 2022 au montant de cent soixante-sept mille soixante-quatre dollars et douze cents (167 064,12 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

**2022-12-04**

**8. REFINANCEMENT DU SOLDE DE 44 600 \$ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 264 AVEC CAISSE DESJARDINS CHARLEVOIX-EST**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé à Caisse Desjardins de Charlevoix-Est le taux d'intérêt pour le refinancement de l'emprunt relatif au règlement numéro 264, et ce, pour un montant de 44 600 \$ ;

**ATTENDU QUE** le taux d'intérêt est de 5,28 %;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'offre de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est pour le refinancement de l'emprunt relatif au règlement numéro 264, et ce, pour un montant de 44 600 \$ au taux d'intérêt de cinq virgule vingt-huit pour cent (5,28 %) pour un terme de 5 ans pour chacune des années.

**QUE** madame Claire Gagnon, mairesse, et madame Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont mandatées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à cet emprunt.

**2022-12-05**

**9. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RÉFECTION DE LA TOITURE – BÂTIMENT MUNICIPAL DU 119 RUE PRINCIPALE AU MONTANT DE 41 970 \$ avant taxes (Projet PRABAM)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment municipal ;

**ATTENDU QUE** le conseil a accepté la soumission de Morneau-Tremblay Construction-Excavation suite à l'invitation à soumission visant les travaux de réfection de la toiture du bâtiment situé au 119 rue Principale au montant de 40 370 \$ avant taxes (résolution 2022-09-21);

**ATTENDU QUE** l'ordre de changement no 1 (OC-01) de l'entrepreneur Morneau-Tremblay au montant de 1 600 avant taxes a été accepté par le conseil (résolution 2022-11-06) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a obtenu dans le cadre du Programme d'aide financière des bâtiments municipaux PRABAM au montant de 98 409 \$ ;

**ATTENDU QUE** le montant final des travaux qui s'élève à 41 970 \$, avant taxes, fera partie intégrante de la reddition de compte final à déposer auprès du MAMH selon les modalités et les dispositions du PRABAM ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par la directrice générale au montant final de 41 970 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux de la réfection de la toiture du bâtiment municipal ;

**QUE** le conseil autorise que le coût des travaux de réfection de la toiture du bureau municipal au montant de 41 970\$ avant taxes fasse l'objet de la reddition de compte final à déposer auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'aide financière des bâtiments municipaux PRABAM.

**2022-12-06**

**10. RECOMMANDATION DE PAIEMENT-TROISIÈME DÉCOMPTE (DÉCOMPTE DÉFINITIF) POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DE LA RÉSERVE TECQ – (Règlement no 363) : 96 374,58 \$ (incluant les taxes)**

**ATTENDU QUE** Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) soumettent à ce Conseil la recommandation de paiement (troisième et décompte définitif) pour les travaux de la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et le pavage de la rue de la Réserve au montant de 96 374,58 \$ incluant les taxes pour le décompte définitif ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 96 374,58 \$ taxes incluses.

**2022-12-07**

**11. AUTORISATION DE SIGNATURE – RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DU CHEMIN DE LA RÉSERVE (TECQ 2019-2023)**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs le document de la réception provisoire des travaux (no dossier 020071-01) visant la réfection de l'aqueduc de la rue Principale et du pavage du chemin de la Réserve (TECQ 2019-2023) exécuté par l'entreprise E.J.D. Construction Inc.

**2022-12-08**

**12. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES SUR SEAO**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolution à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder au lancement d'un appel d'offres public (sur SEAO) pour les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux.

**2022-12-09**

**13. ABROGER LA RÉOLUTION NO 2022-06-07**

Sur proposition de Monsieur James Dufour il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil abroge la résolution numéro 2022-06-07 portant sur le renouvellement de l'entente entre la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs et l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne (APELN) pour l'année 2022.

**2022-12-10**

**14. ENTENTE DE L'APELN – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE 2022-2024 (3 ans)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs aux présentes « la municipalité » est investie de pouvoirs réglementaires permettant la protection des lacs et cours d'eau sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc., aux présentes « l'Association » œuvre au maintien de la qualité de l'environnement aquatique du lac Nairne;

**ATTENDU QU'**il convient de contrer les processus d'eutrophisation afin de contrôler entre autres les cyanobactéries;

**ATTENDU QUE** le lac Nairne est fréquenté par de nombreux utilisateurs provenant de l'extérieur de la municipalité;

**ATTENDU QU'**il importe de prévenir l'introduction de toutes les espèces envahissantes, nommément, mais sans s'y limiter, la moule zébrée et le myriophylle à épis, dans les eaux du lac Nairne;

**ATTENDU QUE** la municipalité a abrogé la résolution no 2022-06-07 portant sur la signature de l'entente pour les années 2022;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire poursuivre l'entente avec l'APELN pour les années 2022-2023-2024;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité désire poursuivre l'entente avec l'APELN en reconduisant l'entente pour l'année 2022 à 2024 inclusivement ;

**2022-12-11**

**15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2023 » – DEMANDE/ACCORD**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du « PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023 ».

**QUE** la directrice générale, Lise Lapointe, est mandatée, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**2022-12-12**

**16. CENTRE AIMÉLACOIS – ENTÉRINER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION INTERVENUS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AU 30 NOVEMBRE 2022**

**ATTENDU QUE** les administrateurs du Centre récréatif Aimélacois ont démissionné de leur fonction;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs assure actuellement la location des salles du Centre récréatif Aimélacois;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté le contrat type de location des salles visant les modalités de location (résolution no 2022-11-15) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté la tarification de location des salles pour l'année 2022 (résolution no 2022-11-14) ;

**ATTENDU QUE** le conseil avait consenti, en guise de dédommagement, à une gratuité de location de salle à la clientèle qui avait déjà entrepris la négociation avec l'OBNL du Centre récréatif Aimélacois;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'entériner les signatures des contrats de location intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs par la direction générale, et ce, jusqu'au 30 novembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

**QUE** le conseil entérine les signatures des contrats de location de salle intervenus pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, et ce, jusqu'au 30 novembre 2022;

**2022-12-13**

**17. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DU CABINET BENOÎT CÔTÉ CA AFIN DE RÉDIGER LES ÉTATS FINANCIERS DU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS POUR L'ANNÉE 2022 (1 175 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** les administrateurs de la personne morale sans but lucratif Centre récréatif Aimélacois (NEQ) 1165860504 ont démissionnés de leur fonction;

**ATTENDU QUE** la municipalité a donné mandat à Me Stéphane Martin de la firme Lavery Avocats de procéder à la préparation et à la représentation de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dans le processus de dissolution de la personne morale sans but lucratif Centre récréatif Aimélacois (résolution 2022-10-09) ;

**ATTENDU QUE** dans ce processus de dissolution il y a lieu d'obtenir les états financiers de l'organisme ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu une offre de services de monsieur Claude Bouchard, CPA de la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc., afin de procéder à la préparation des états financiers de l'organisme Centre récréatif Aimélacois pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 au montant de 1 175 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** si des travaux spéciaux sont nécessaires sous approbation de ceux-ci, ces derniers seront réalisés au taux de 95 \$ l'heure plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'acceptation de l'offre de services de monsieur Claude Bouchard, CPA de la firme Benoît Côté, comptable professionnel agréé inc. afin de procéder à la préparation des états financiers de l'organisme Centre récréatif Aimélacois (NEQ) 1165860504 pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 au montant de 1 175 \$ avant taxes ;

**QUE** le conseil autorise le coût des travaux spéciaux de 95 \$ l'heure plus les taxes applicables si ces derniers, une fois approuvés, s'avèrent nécessaires ;



**QUE** madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, soit et est autorisée, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tout document nécessaire au suivi du dossier.

**2022-12-14**

**18. CENTRE AIMÉLACOIS – ENTÉRINER LE TRANSFERT DE L’ENTENTE DE GESTION PARASITAIRE C115691 AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS (2022-12-01 AU 2023-11-30) AU MONTANT DE 425 \$ (avant taxes)**

**ATTENDU QUE** les administrateurs du Centre récréatif Aimélacois ont démissionné de leur fonction;

**ATTENDU QUE** la municipalité a donné mandat à Me Stéphane Martin d’entreprendre le processus de dissolution de l’OBNL (résolution 2022-10-09) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit procéder au transfert de l’entente de gestion parasitaire du Centre récréatif Aimélacois (C115691) au nom de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l’entente de gestion qui couvre la période du 1 décembre 2022 au 30 novembre 2023 est d’un montant de 425 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil entérine le transfert de l’entente de gestion parasitaire (C115691) au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs dont le montant est de 425 \$ avant taxes et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023;

**2022-12-15**

**19. CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE Q7502338 DE MAHEU & MAHEU AU MONTANT DE 135 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de la facture Q7502338 de Maheu & Maheu au montant de 135 \$ avant taxes.

**2022-12-16**

**20. RÉPARATION DU SWATT – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 1188 AU MONTANT DE 3 584,84 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de la facture no 1188 du garage Saint-Aimé-des-Lacs pour la réparation du swatt au montant de 3 584,84 \$ avant taxes;

**QUE** le conseil autorise l'appropriation de surplus accumulé non affecté pour le paiement de la facture no 1188.

**2022-12-17**

- 21. RÉPARATION DE LA DÉBROUSSAILLEUSE DÉPASSEMENT DE COÛT – AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 124523 DU GARAGE GUY GAUTHIER INC. AU MONTANT DE 2 019,29 \$ avant taxes**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à la réparation de la débroussailleuse selon la soumission déposée et que des réparations supplémentaires ont dû être effectuées sur l'équipement (facture 124523) par le garage Guy Gauthier Inc. pour un montant de 2 019,29 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le paiement pour la réparation de la débroussailleuse au Garage Guy Gauthier Inc. au montant de 2 019,29 \$ avant taxes;

**QUE** le conseil autorise l'appropriation de surplus accumulé non affecté pour le paiement de la facture no 124523.

**2022-12-18**

- 22. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION SOUS/00/007 DE ZYX TECHNOLOGIE POUR L'ACHAT DE 2 PORTES POUR LE CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS AU MONTANT DE 395 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission SOUS/--/007 de ZYX Technologie pour l'achat de 2 portes pour le Centre récréatif Aimélacois au montant de 395 \$ avant taxes.

**2022-12-19**

- 23. CADRE ÉTANCHE POUR REGARD D'AQUEDUC – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 1153321 DE HUOT AU MONTANT DE 1 240,64 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission no 1153321 de Huot pour les matériaux d'isolation du regard municipal au montant de 1 240,64 \$ avant taxes.

**2022-12-20**

- 24. LOCATION DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE – BELL MOBILITÉ – DIRECTION GÉNÉRAL ET TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise la directrice générale, madame Lise Lapointe ainsi que le département des travaux publics, monsieur Daniel Boies à la location d'un téléphone cellulaire respectif pour leur travail;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition de La Malbaie Communication inc. (Antoine Berthiaume) concessionnaire Bell mobilité pour 2 appareils cellulaires pour une entente de location 36 mois selon les modalités inscrites à la proposition;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit par appareil cellulaire des frais mensuels de 46,50 \$ avant taxes et exclut les équipements de protection de ceux-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise la proposition de La Malbaie Communication Inc. visant une entente de location de deux appareils cellulaires, pour une période de 36 mois, destinés au travail de la directrice générale, Lise Lapointe ainsi que le département des travaux publics, monsieur Daniel Boies, au tarif mensuel par appareil de 46,50 \$ avant taxes et exclut les équipements de protection de ceux-ci.

**2022-12-21**

**25. DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB DES AVENTURIERS (saison hivernale 2022-2023)**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs donne l'autorisation au Club les Aventuriers de Charlevoix inc. pour un droit de passage afin de permettre la circulation en motoneiges et en véhicule d'entretien de toutes personnes membres du club concessionnaire et détenant un laissez-passer, carte ou certificat.

**QUE** le club les Aventuriers installe des pancartes pour une circulation lente ainsi qu'un passage pour piétons, et ce, pour la piste de patinage dont le départ sera à la plage municipale.

**QUE** Madame Claire Gagnon, mairesse, est mandatée à signer pour et au nom de la municipalité ladite autorisation pour la saison hivernale de 2022-2023, et ce, sur le terrain de la Base de plein air du lac Nairne.

**2022-12-22**

**26. CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLEVOIX – ADHÉSION D'UN AN (195 \$ avant taxes)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le paiement de l'adhésion d'un an au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à la Chambre de commerce de Charlevoix au montant de 195 \$ avant taxes.

**2022-12-23**

**27. MONTANT DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant maximal de 100 \$, versé par chèque, est alloué par employé, pour Noël.

**2022-12-24**

**28. FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé à partir du vendredi 23 décembre 2022 à 12h00, et ce, jusqu'au lundi, 8 janvier 2023 inclusivement.

**2022-12-25**

**29. LOCATION DE SALLE DU CENTRE RÉCRÉATIF AIMÉLACOIS À L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) ET L'ÉCOLE BEAU-SOLEIL- GRATUITÉ POUR LE DÎNER DE NOËL**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a reçu le 6 décembre 2022 une demande de l'Organisme de participation des parents (OPP) et de l'école Beau-Soleil pour disposer de la salle du centre récréatif à titre gratuit pour la tenue du dîner de Noël (souper) destiné aux élèves qui aura lieu de 22 décembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, autorise la location de la salle du centre récréatif Aimélacois à titre gratuit à l'OPP et l'École Beau-Soleil pour la tenue du dîner de Noël (souper) qui aura lieu le 22 décembre 2022 et qui sera destinés aux élèves.

**2022-11-26**

**30. DONS ET COMMANDITES**

- a) Commandite à entériner : Fraternité des pompiers (3 casernes) – Tenue d'un 5 à 7 (220 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner à la Fraternité des pompiers (3 casernes) pour la tenue d'un 5 à 7 au montant de 220 \$.

- b) Don : Mouvement Action Chômage – carte de nombre (50 \$)

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un don de 50 \$ à Mouvement Action Chômage pour une carte de membre au nom de la Municipalité.

**31. CORRESPONDANCE**

Il n'y a pas de correspondance.

**34. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 20 h 31 et se termine à 20 h 40.

**2022-12-27**

**35. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 41

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 7 décembre 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**